

Procès verbal du Conseil d'École n°2 du 18/03//2019
Ecole d'Arnac la Poste

Membres du Conseil d'école

- Mr l'Inspecteur de circonscription : M. Baduel (excusé)
- Mme le Maire : Mme Deverines.
- Mme l'adjointe aux affaires scolaires : Mme Poujaud (excusée)
- DDEN : Mme Roch (absente)
- Parents d'élèves : Mme Ribardière, Mme Clouet, Mme Barthel (absente), M. Rafael, Mme Boiron, Mme Deboaisnes-Vast (excusée),
- Enseignants : Mme Chassagne, M. Duchier (Directeur par intérim), Mme Theillaud, Mme Ruben du Courtieux, Mme Caëtano (remplaçante de Mme Précigout),
- Personnel communal : Mme Ribière (ATSEM)

Début de séance : 18h15

1. Effectifs de l'année en cours

20 CM1/ CM2 : 10 CM1 ET 10 CM2 (1 arrivée sur le 2nd trimestre)
19 CE1/ CE2 : 8 CE1 ET 11 CE2 (1 départ sur le 2nd trimestre)
18 CP /CE1 : 10 CP ET 8 CE1 (1 départ sur le 2nd trimestre)
24 TPS/ PS /MS /GS : TPS 2 inscrits, PS 9, MS 4, GS 9 (2 arrivées sur le 2nd trimestre : 1 en PS, 1 en GS)
Total : 81 élèves

2. Questions pédagogiques : projets en cours, sorties scolaires

a) Déjà effectué

PERIODES 2 et 3 :

Festivités de Noël.

- * L'ensemble des élèves de l'école a bénéficié d'une séance de cinéma offerte par l'amicale des anciens élèves de l'école.
- * Venue du père Noël le mardi 18/12/18 sur le temps scolaire pour les maternelles et en extra-scolaire après la classe pour les élémentaires (accompagnés par leurs parents ; jusqu'à 17h30). Dans les faits, tous les élèves de l'élémentaire ont pu bénéficier de la venue du Père Noël ; en effet, ceux prenant le bus sont allés le voir à la récréation ; ceux allant en APC ont pu le voir avant à 16h30 avant leur séance d'APC.

* Dans ce cadre, les enseignants ont fait le choix d'offrir un livre par enfant (donné à la reprise de Janvier) : budget de 1€/livre financé par la coopérative scolaire grâce au prestataire « Lire c'est partir ».

* Les élèves de la classe de maternelle ont participé à une rencontre sportive : aventures motrices à la halle des sports de St Sulpice les Feuilles, le 11/02/19. Auparavant, la classe maternelle a participé à une rencontre « jeux d'opposition » à Châteauponsac le 10 décembre 2018.

* La troupe « Les Lubies » est venue présenter son projet à venir pour les cycle 2.

b) En cours

* Les classes de l'ensemble de l'école participent à l'action départementale « Je lis, J'élis » : présentation aux élèves (par demi-groupe) par les bibliothécaires du secteur de Magnac-Laval de 5 livres qui leur sont lus et qui donnent lieu à des échanges. Les élèves donnent leur avis sur les livres.

→ Vote prévu (un livre à choisir parmi les 5 ; il y a 3 lots de livres : un par cycle) ce jeudi 21 mars 2019.

Rappel : le créneau bibliothèque est cette année le jeudi matin : 1 jeudi sur 4 : Rotation sur les 4 classes.

A noter que le fond de bibliothèque est départemental (BDP) ce qui permet un renouvellement constant des livres, CD, DVD...proposés et également de réserver des ouvrages non présents sur place mais dans un autre fond du réseau départemental.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

* Cycle piscine pour la classe de CE1/CE2 les lundis matins.

Pour la classe de CP/CE1, cela sera sur la période 5.

→ Information : L'organisation des séances de **piscine** est de plus en plus compliquée par manque de bénévoles accompagnateurs. Il a été fait passer un mot d'information à ce sujet-là il y a une semaine : aucun retour à ce jour (une prise de renseignements cependant). Dans ce mot, il était rappelé les dates à venir des **agrément**s ainsi que le fait que les accompagnateurs ne sont pas nécessairement des parents d'élèves. Un avertissement sera fait à la réunion de rentrée prochaine (année 2019/2020) car sans accompagnateurs en nombre suffisant, l'encadrement des séances de piscine ne pourrait être assuré et donnerait lieu à la disparition de celles-ci.

Le transport pour ces différentes sorties est pris en charge par la municipalité par le biais de la mise à disposition du car communal.

c) A venir

SORTIES :

* Les élèves de la classe de CP/CE1 : rencontre USEP « ekiden » (course en durée) de secteur le 26 mars à St Sulpice les Feuilles.

* Classe de maternelle : rencontre sportive autour des Contes le 30 avril 2019 au stade d'Arnac la Poste.

* Les élèves de la classe de CM1/CM2 : rencontre cycle 3 école/collège de secteur « cross » le 8 avril à St Sulpice les Feuilles.

* Pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CM1/CM2 : spectacle JMF à la salle des fêtes de Saint-Sulpice-les-feuilles : le 9 avril 2019 (matin)

Coût financé par moitié par les familles / par moitié par la coopérative scolaire.

Le spectacle JMF des maternelles aura lieu le 13 Juin.

INTERVENTIONS :

* Semaine du 18 mars (le 18 mars et le 22 mars) pour les cycles 2 (CP/CE1/CE2) : intervention d'étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire autour de deux thèmes (les bienfaits de la pratique physique et l'alimentation).

* Du 1^{er} avril au 8 avril : intervention pour les cycles 2 (CP/CE1/CE2) de la compagnie des Lubies pour concrétiser le projet de réalisation d'un théâtre d'ombres à partir d'histoires créées en classe autour des Histoires comme ça de Rudyard Kipling.

(L'équipe enseignante réfléchit à présenter le travail fini lors de la fête d'école sous forme d'une vidéo qui pourrait être transférable sur CD à la demande).

* Au cours de la période 4 et de la période 5 : interventions d'un danseur de Hip Hop pour les CM1/CM2 sur le thème du Magicien d'Oz (œuvre littéraire par ailleurs travaillée en classe). Présentation finale au théâtre du Cloître de Bellac en fin d'année scolaire, le mardi 14 mai 2019.

(L'équipe enseignante réfléchit à la faisabilité de présenter le résultat aux parents d'élèves au cours d'une représentation qui pourrait avoir lieu lors de la fête d'école de fin d'année).

* Parcours du cœur : vendredi 17 mai après-midi.

Intervention de la gendarmerie le 9 avril 2019 après-midi :

* CE2/CM1 : Permis piéton.

* CM2 : permis internet.

Une 2^{de} date sera programmée pour la passation de ces permis.

* Intervention d'un professeur de mathématiques du secondaire auprès des cycles 3 (CM1/CM2) les 9, 16 et 23 mai afin de travailler sur le thème des contes.

* Dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, déplacement des cycles 3 au collège de Saint Sulpice les Feuilles le 20 mai : la rencontre sera articulée autour des Fables de La Fontaine.

d) Fin d'année

La classe de maternelle participera sur une ou deux dates (une en mai ; une éventuelle seconde en juin) à un projet de circuit d'orientation au lac de Saint-Pardoux avec Emilie Dupuis de l'USEP.

Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 se rendront au scénovision de Bénévent l'Abbaye (matin) et aux loups de Chabrières (après-midi) le vendredi 14 juin.

La classe de CM1/CM2 se rendra aux grottes du Roc de Cazelle le mardi 4 juin.

FETE DE L ECOLE DE FIN D ANNEE :

Elle aura sûrement lieu le vendredi 28 juin après la classe (soit le vendredi de l'avant-dernière semaine avant la sortie des classes comme cela avait été fait l'an passé).

Le schéma sera certainement proche de celui de l'an passé avec un spectacle proposé par les classes (voir chapitres précédents) puis des activités ludiques et une buvette.

(association des parents d'élèves : un RDV leur sera proposé en début de période 5 pour en discuter)

3. Vie scolaire : point financier de la coopérative scolaire, financement des sorties

a) Coût des prochaines sorties scolaires :

* Concerts JMF : 3€ par élève.

* Projet « théâtre d'ombres » avec la compagnie « les Lubies » : la mairie finance les frais liés à cette intervention. Cela passe également par la prise en charge de l'hébergement et des repas à la cantine. Rappelons que ce projet est mis en place en collaboration avec le théâtre du Cloître de Bellac.

* Projet danse des CM : projet pris en charge par l'académie.

Sorties de fin d'année.

* Maternelle à Saint-Pardoux : pas de frais spécifiques hormis les frais de transport pour lequel une demande d'utilisation du bus communal sera faite .

* Cycle 2 :

Scénovision : 3,90€ / élève

Loup de Chabrières: 6€ / élève

Transport : 330€ : entreprise THURET de La Souterraine.

* Cycle 3 :

Grottes du Roc de Cazelle : forfait de 160 €.

Transport : 554 € : entreprise LAVALADE de Bellac.

Pour les transports de ces deux sorties, une demande de subvention exceptionnelle a été adressée à la mairie.

Le transport pour les sorties JMF est pris en charge par la municipalité.

Il sera demandé une participation d'au maximum 50 % par enfant pour les sorties JMF et celles de fin d'année (cela sera affiné en fonction des aides éventuelles dont celle que pourrait accorder l'association des parents d'élèves : un RDV leur sera proposé en début de période 5 pour en discuter).

b) Financement des sorties :

*Le marché de Noël a rapporté environ 800 €.

*La vente de chocolat a rapporté 785,20 € de bénéfices.

*La vente des photos de classe permet également le financement des sorties (environ 400€). Elles ont été faites sur la période 2.

4. Rythme scolaire 2019-2020

Le passage à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018-2019 avait été demandé et obtenu. L'obtention de cette dérogation est valable pour 3 ans.

L'an prochain les rythmes scolaires seront donc les mêmes (l'horaire et le jour de l'APC possiblement : un déplacement des séances d' APC au lundi serait cependant envisageable.)

5. Volet vie scolaire

a) Sécurité

* Un exercice d'alerte incendie aura lieu prochainement.

* Un exercice PPMS a été effectué en février dernier : exercice dans le cadre des risques majeurs ; catégorie « tempête » (seul risque majeur auquel notre école peut potentiellement être confrontée).

b) Santé

Un examen pour détection des problèmes de vue a été réalisé pour les élèves de PS le vendredi 8 mars par une infirmière du conseil général.

c) Divers

* Le pont de l'Ascension est cette année inclus dans le calendrier scolaire, il n'y aura donc pas classe du mercredi 29 mai 2019 au dimanche 2 juin 2019.

* Nous sommes dans l'attente de savoir si notre dossier a été retenu par la commission dans le cadre du projet ENIR (école numérique rurale) ce qui permettrait d'obtenir des aides (conjointement avec un financement municipal) afin de financer l'acquisition de matériel informatique : un PC par classe + 10 tablettes pour la classe + 1 vidéo-projecteur.

Madame le Maire met en avant la nécessité de connaître très rapidement la décision de la commission quand à la candidature de l'école afin de permettre à la municipalité de voter le budget.

* Mme Sobera, employée communale prendra sa retraite au 1^{er} avril 2019. Mme Irina WAGNER devrait (à l'issue d'une période d'essai) la remplacer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

* Divers petits travaux sont menés au quotidien par les employés de la commune ou par des professionnels mandatés par la commune. L'école remercie la Mairie.

* Suite aux remontées de l'an passé, l'école a décidé de changer de photographe scolaire. Nous avons eu recours au service de M. Blandin localisé à Niort. La qualité des photos est incontestablement meilleure pour un prix un peu supérieur mais qui est tout à fait justifié !

* Aucun représentant des parents d'élèves n'a donné suite à l'invitation de participer à la réunion d'information proposée par Mme l'IA-DASEN non par manque de volonté mais l'horaire proposé mettait les parents dans l'obligation de poser une demie journée de congé afin de pouvoir s'y rendre.

6. Préparation de la rentrée 2019.

ATTENTION : *L'organisation évoquée dans ce paragraphe n'est qu'une projection à la vue des informations dont nous disposons à ce jour, date du conseil d'école. Elle pourrait donc clairement évoluer. Tout ce paragraphe est donc à mettre au conditionnel !*

La rentrée 2019 sera la première qui sera marquée par la disparition de la convention liant notre école avec celle de Saint-Hilaire-la-Treille.

Jusqu'à présent, les enfants domiciliés à Saint-Hilaire-la-Treille étaient scolarisés jusqu'au CE2 (au CE1 pour 2018) au sein de notre école avant de rejoindre leur école communale.

Il a été demandé par l'administration la fin du renouvellement des conventions arrivant à échéance et de réfléchir à la mise en place d'une solution alternative : ex : RPI (concentrés ou déconcentrés) ou fonctionnement des écoles de manière autonome...

Une liste de travail en vue de la carte scolaire avait fait apparaître en première intention une suppression de classe à Arnac-la-Poste pour le rentrée 2019. Un rendez-vous associant la Mairie (Mme la Maire et M. Drieux s'y sont rendus) et des représentants (élus ou non) de parents d'élèves (Mme Boiron et Mme Tijéras s'y sont rendues) a été obtenu dans le cadre d'une audience avec Mme Orlay l'Inspectrice d'Académie / DASEN et M. Baduel inspecteur de circonscription. A l'issue des réunions du CTSD et du CDEN entérinant les décisions relatives à la carte scolaire, notre école a, à ce jour, été retirée de la liste des écoles touchées par une mesure de suppression de classe.

Pour la rentrée scolaire 2019, nos deux écoles fonctionneraient de manière autonome : une classe unique à Saint-Hilaire-la-Treille et en toute logique 4 classes à Arnac-la-Poste. Pour l'école de Saint-Hilaire-la-Treille, l'accueil des maternelles et des CP pourrait être fait au sein de notre école d'Arnac-la-Poste.

D'un point de vue des effectifs, une fourchette est pour l'instant de rigueur pour les CE1 à CM2 en fonction des élèves qui seront au final scolarisés à Saint-Hilaire-la-Treille. Par ailleurs, sont à considérés les maintiens éventuels, les orientations en classe spécialisée et les nouveaux arrivants sur la commune.

Prévisions pour la rentrée 2019.

PS : 4 – MS : 10 – GS : 5 (une classe de 19 en maternelle)

Pour le transport, 3 ans sont posés pour mettre en place de manière effective un accompagnateur en sus du chauffeur afin de permettre le transport des enfants de moins de 3 ans.

CP : 10 (si nous accueillons les CP de St Hilaire)

CE1 : 7 à 12

CE2 : 10 à 17

CM1 : 10 à 11

CM2 : 10 à 11

Il y aurait donc une classe de CP/CE1 et une classe de CM1/CM2.

Pour la classe intermédiaire, cela dépendra des effectifs définitifs (en particulier de ceux qui quitteront l'école pour celle de Saint-Hilaire-la-Treille). En fonction de cette donnée, cette classe sera un CE1/CE2 ou un CE2 ou un CE2/CM1.

A noter que l'équipe enseignante titulaire de classe de cette année (Mme Précigout, Mme Theillaud, M. Duchier et Mme Ruben Du Courtieux) a fait le choix de rester au sein de notre école à la rentrée prochaine.

Pour ce qui est des élèves de Saint-Hilaire-la-Treille dont les parents choisiraient de les laisser scolarisés au sein de notre école, trois données sont avancées :

* L'article de loi Article L212-8 modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 101 stipule qu'un enfant ayant commencé sa scolarité au sein d'une école a le droit d'y terminer son cycle : cela concerne tout particulièrement les élèves du cycle 2 (CP/CE1/CE2).

* Le nouveau règlement des transports scolaires à présent régi par le conseil régional ne fait plus apparaître de clause nécessitant l'accord de la mairie d'origine (du lieu de résidence) pour permettre aux élèves de bénéficier du transport (en l'occurrence vers notre école) ; dans la mesure du nombre de places dans le bus avec bien sûr priorité pour les ayant-droits (c'est-à-dire les élèves de Saint-Hilaire-la-Treille qui doivent être scolarisés au sein de notre école car la scolarité au sein de leur niveau n'est pas assurée dans leur commune d'origine).

* La mairie d'Arnac la Poste va proposer une aide financière dont aux non ayants-droits domiciliés à Arnac la Poste (notamment pour ceux vivant à moins de 3km de l'école ou pour les fratries scolarisées au sein de notre école). Les familles « non-ayant droit » domiciliées à Saint Hilaire, devront s'acquitter d'une somme de 195 euros à l'année pour pouvoir bénéficier du transport (si une navette existe toujours entre nos deux communes bien entendu).

7. Questions diverses.

Aucune question n'est parvenue concernant ce 2ème conseil d'école.

La séance est levée à 20h45.

Président : M. DUCHIER

Secrétaire : Mme CHASSAGNE